

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1948

Artikel: Vaud bientôt millionnaire
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mêmes, elles ne possèdent pas les centrales, ni les lignes de transport.

L'Etat, de son côté, est propriétaire à 100% de l'exploitation de l'eau du Rhône. Mais il est passé le temps où l'on imaginait que seraient construits onze barrages sur son cours jusqu'au Bouveret. L'Etat toutefois s'est mis en situation d'agir en créant en 2004 une société anonyme, les «*Forces motrices valaisannes*». Enfin, les CFF, très tôt, ont su construire le barrage de Barberine devenu, agrandi, le barrage d'Emosson, fournissant du courant aux normes CFF.

Pour que le tableau soit complet, précisons que les concessions actuelles sont valables pour de longues durées: Mauvoisin, 2041; Grande Dixence, 2045. L'Etat est toutefois pressé. En juillet

2011, un groupe d'experts présidé par le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a déposé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à celle de Jean-Michel Cina qui dirige le DEET (département économie, énergie, territoires). Les trois modèles proposés vont de la concession avec redevance à la cantonalisation. Décision au plus tard en 2013.

Le Valais aura-t-il la force d'affronter les grandes sociétés d'électricité?

Il serait légitime qu'il tire un bénéfice du droit d'eau. Il pourrait, avec les communes, créer un fonds souverain dont les recettes seraient garanties. Il aurait pour mission de développer, de soutenir tout projet «*créatif*» d'intérêt public.

Mais les grandes sociétés d'électricité, presque toutes liées aux pouvoirs publics cantonaux et communaux, interdépendantes, unies dans des *holdings* variées, sont un redoutable pouvoir. Le Valais aura besoin d'alliés pour que soit acceptée au profit du canton fournisseur une redevance qui, en fin de compte, sera payée par les consommateurs des grands centres urbains.

Des résidences secondaires aux kilowatts/heure, le Valais va conduire des négociations essentielles. Elles mettront à l'épreuve les intérêts cantonaux, défendus âprement. Mais c'est aussi l'esprit confédéral qui permettra de trouver solutions et compromis. Il y a un temps pour les coups de gueule et un temps pour la diplomatie.

Vaud bientôt millionnaire

Albert Tille • 19 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20105>

La démographie c'est aussi de la politique

Les Vaudois sont lents, mais la population de leur canton croît rapidement! Pour la seule année 2011, elle a augmenté de 1,9 % ou de 13'500 habitants⁴. C'est supérieur aux prévisions démographiques⁵ formulées l'an passé par le service de statistique vaudois. Dans son

scénario le plus élevé, le SCRIS estimait la population cantonale à 987'000 habitants en 2040. Vaud pourrait donc être millionnaire dans 28 ans.

L'accroissement démographique s'accélère, essentiellement à cause de l'immigration, cinq fois plus importante que la hausse naturelle, c'est-à-dire la différence entre les

naissances et les décès. En croissance continue⁶, le canton a connu une évolution spectaculaire depuis une décennie: 100'000 habitants de plus de 2001 à 2011.

Le SCRIS explique évidemment la croissance démographique par la dynamique économique, l'ouverture des frontières avec l'Union européenne mais aussi par l'attrait de

l'EPFL et autres centres de formation.

Logiquement, le taux de population étrangère a progressé à 31% contre de 26,5% en 2001, et ceci malgré un nombre important de naturalisations: 4'246 nouveaux passeports suisses dans le canton en 2011. Ces chiffres alimentent la polémique. Les nationalistes veulent s'extraire de l'Europe en refermant les frontières. Les Verts veulent freiner la croissance. L'économie se félicite du dynamisme cantonal.

Mais tout le monde s'accorde pour reconnaître les inconvénients d'une croissance rapide de la population sans adapter l'accueil par des logements et des moyens de transport en suffisance. Les chiffres du SCRIS montrent que les

régions qui offrent des postes de travail ne parviennent pas à loger les employés. Comme la pénurie d'appartements est généralisée dans l'arc lémanique, la population augmente dans le district d'Aigle et dans le Gros de Vaud. Le diagnostic est clair et les correctifs se mettent en place, mais toujours avec retard. La statistique montre cependant que depuis cinq ans la ville de Lausanne longtemps en stagnation, voire en recul, retrouve une croissance de la population semblable à la moyenne cantonale par un effort de densification.

Le gouvernement vaudois a publié sa stratégie ⁷ pour produire des logements qui propose un soutien cantonal aux communes, l'ASLOCA a déposé une initiative ⁸ qui imposerait à chaque

commune une contribution proportionnelle au nombre d'habitants pour construire des logements sociaux. Tout est en discussion. Rien n'est décidé. Le canton a su habilement doper la croissance de son économie (DP 1943 ⁹). Il s'est montré moins efficace dans l'encouragement à la construction de logements.

Dans son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat entendait «*stimuler le développement territorial et réaliser ou soutenir les infrastructures, notamment les transports et le logement*». Le nouveau gouvernement, quelle que soit sa majorité pourrait, sans arrière-pensée, dupliquer cette partie du programme pour la législature qui s'ouvre.

La législation pénale sur le banc des accusés

Alex Dépraz • 14 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20075>

Pourquoi la répression n'est pas le meilleur moyen de lutter contre les infractions

L'assassin de la petite Lucie condamné à la prison à vie et à l'internement? Encore insuffisant, c'est l'internement à vie voté par le constituant en 2004 qu'il aurait fallu prononcer. Des amendes d'ordre pour les fumeurs de joints? Décidées

par le Conseil national, elles sont jugées trop laxistes par le syndicat des policiers.

Des jours-amendes au lieu des courtes peines de prison comme le prévoit la révision si décriée du Code pénal entrée en vigueur en 2007? Ils feraient rire les délinquants. Enfin, le contrôle judiciaire de la détention préventive imposé par le nouveau Code de procédure pénale suisse

depuis le 1er janvier 2011? Il empêcherait la police de faire correctement son travail.

On tire à vue sur des législations pénales jugées trop peu sévères pour lutter contre la criminalité.

Plusieurs propositions législatives allant toutes dans le sens d'une plus grande sévérité des peines sont ainsi à l'étude: mise en œuvre de l'imprescriptibilité ²⁰ des